



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL / AGENDA 21 LOCAL
COMMUNE D'ITTRE



Le 29 mars 2016

CLDR d'ITTRE – Séance Plénière
Le 15 mars 2016, salle Planchette
Compte-rendu

Participants :

- Pour la **CLDR (13)** : Frédéric BUXIN, Annie CORNIL, Christian FAYT, Michel FERRARD, Didier GERONNEZ, Ferdinand JOLLY, Monique LENOIR, Pierre MARSILLE, André MESTDAGH, Fabienne MOLLAERT, Luc SCHOUKENS, Paul SERNEELS, Muriel STUYCK.
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Nicolas BOSMANS (Agent d'appuis), Michaël PLUIJGERS (Agent traitant)

Excusés :

- Pour la **CLDR (14)** : Doris BERTAUX, Isabelle CLOQUET, Marie-Anne COLLET, Carl DE BIE, Jean DE KERANGAL, Alix DE LICHTERVELDE, Nicolas DEMUYNCK, Philippe DODION, Christophe GHELLYNCK, Charles HAINE, Ronny MARTIN, Liliane PARISE, Evaristo SOTOMAYOR, Thierry VAN LAERE.

Copie :

- Mise en ligne sur site www.ittre.be
- aux membres de la CLDR
- au Collège communal d'Ittre
- à l'Administration communale d'Ittre : au Directeur général, à l'agent relais de l'ODR/A21L
- à l'Administration régionale – DGO3 (Xavier DUBOIS)
- au CREAT-UCL
- à la Direction de la FRW

Annexes :

- Annexe 1 – Présentation FRW
- Annexe 2 – Présentation CREAT
- Annexe 3 – Programmation des projets

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 18 février 2016
2. Validation programmation dans le temps + topo sur première demande de convention
3. Présentation de la structure des fiches-projets et approfondissement des fiches 1 et 3
4. Les suites & divers

1. Approbation du PV de la séance du 18 février 2016

Le compte-rendu de la réunion du 18 février 2016 est approuvé sans remarque.

2. Validation programmation dans le temps + topo sur première demande de convention

a) Validation de la programmation

Sur base de l'avis de la CLDR, l'auteur de PCDR a fait une nouvelle proposition de programmation tenant compte de différents critères (telle que la maîtrise foncière, l'identification de porteurs de projets, le coût, la faisabilité).

Dans l'ensemble, cette programmation respecte à 80% l'avis de la CLDR (6 projets ont été déplacés par rapport à la proposition de la CLDR – voir annexe 2).

3	Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols	Lot 1 ↑↑↑	Au vu des attentes des citoyens, proposition de remonter le 3 ou le 4 en lot 1. Le 3 étant moins lourd à mettre en œuvre, il pourrait être enclenché plus facilement
5	Création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes	Lot 2 ↓↓↓	Souhait du Collège et de la CLDR, mais projet peu mûr et plutôt au stade de l'intention : lieu(x) et porteur(x) de projet à définir. Intégrer la dimension jeunesse dans le projet de Haut-Ittre (fiche 12)
10	Création de logements accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat	Lot 3 ↓↓↓	Projet peu précis à ce stade
15	Aménagement d'effets de porte	Lot 1 ↑↑↑	Volonté de départ Lot 1 du Collège et projet à l'étude
16	Création d'un atelier rural	Lot 2 ↑↑↑	Si la Commune l'envisage comme projet transcommunal avec Braine-le-Château, le remonter en lot 1 car leur PCDR n'est valide que jusqu'en 2020. Si envisagé avec Braine-le-Comte ou seul, il peut être remonté en lot 3.
26	Valorisation du canal	Lot 2 ↓↓↓	Projet d'ampleur pour lequel la Commune a peu de maîtrise.

Cette proposition a été présentée au Collège communal qui l'a validée.

Questions / commentaires de la CLDR :

- Comment ont été opérés les choix de l'auteur de PCDR ? Quels ont été les modifications apportées par le Collège ?
 - ↳ *Ce travail a fait l'objet d'un processus plus long dont toutes les étapes n'ont pas été décrites pas l'auteur : ne sont présentés à la CLDR que les changements finaux. Pour aboutir à cette proposition de programmation, l'auteur a tenu compte de l'avis de la CLDR, de la FRW et du Collège communal. Toutes les explications liées aux changements par rapport à la proposition de la CLDR se trouvent dans le tableau ci-dessus*

- Certains membres ne comprennent pas pourquoi la dimension « jeunesse » a été divisée au sein de deux projets distincts. N’y a-t-il pas un risque de déformer la démarche, d’autant plus que l’un des deux projets est postposé en lot 2 ?
 - ↳ *Le projet 5 « Création de lieux de rencontre et d’accueil pour les jeunes » a été placé en lot 2 car il manque de maturité pour faire partie du lot 1 (localisation non définie, porteur de projet non identifié, etc.) Or les projets du lot 1 doivent être suffisamment précis que pour pouvoir être activés rapidement.*
Dès lors, le Collège communal a proposé de mettre ce projet en lot 2 et d’intégrer la dimension jeunesse dans le projet 12 « Création de maisons de village (/maisons rurales / multiservices) à Haut-Ittre ». De cette manière, il y aura deux projets directement liés à la jeunesse, l’un en lot 1, l’autre en lot 2.
 - ↳ *Un membre de la CLDR attire l’attention sur le fait qu’il ne suffit pas d’avoir une infrastructure pour répondre aux besoins des jeunes. Il est nécessaire d’avoir un encadrement au sein de cette structure pour la faire vivre (cela devrait être réfléchi dès la conception du projet).*
- Un membre de la CLDR trouve que l’avis de la CLDR n’a pas été respecté étant donné les changements effectués.
 - ↳ *Dans l’ensemble, 24 des 30 projets sont maintenus dans le lot qui avait été proposé par la CLDR. L’avis est donc respecté à 80%. Pour les 6 autres projets, les opportunités, aspects pratiques et techniques impliquaient un changement de lot.*
- Il est étonnant de constater que le projet 15 placé en lot 3 par la CLDR soit finalement mis en lot 1. La CLDR aurait aimé être informée qu’une réflexion liée à ce projet existait déjà au niveau communal.
 - ↳ *Pour ce projet, la Commune et le Conseil consultatif de la mobilité mènent déjà une réflexion sur la signalétique dans les villages ainsi qu’aux entrées de ceux-ci. Le projet 15 s’inscrit dans la continuité de cette réflexion qui offre une belle opportunité de mise en œuvre du projet dans un délai relativement court (lot 1).*
- N’aurait-il pas été judicieux d’encore plus regrouper les projets que ce qui a été fait et, de cette manière, diminuer le nombre de projets pour faciliter leur mise en œuvre ?
 - ↳ *La FRW attire l’attention sur le fait qu’il ne faut pas non plus réfléchir à des projets de trop grande ampleur, auquel cas la Commune risque de devoir prendre en charge une plus grande part de leur financement (les subsides diminuent au-delà de 500.000 €). Avoir 30 projets dans un PCDR est tout à fait raisonnable et réaliste.*
- Une nouvelle dynamique est née à Haut-Ittre via l’association Soie-Là. Des liens seraient-ils à faire avec le projet 12 (maison de village à Haut-Ittre) ?
- Pourquoi mettre le projet 10 en lot 3 alors que la question de l’accès au logement reste primordiale ?
 - ↳ *Plusieurs projets touchent au logement (8, 9, 10). Il semblait difficile de tous les mettre en œuvre en même temps, d’autant plus que certains ne sont pas suffisamment précis que pour être placés en lot 1. Le projet 8 serait activé en lot 1 ; le projet 9 ne serait pas activé avant le lot 3 tandis que le projet 10 pourrait être activé si une opportunité se présente mais n’est pas assez mûr que pour être mis en lot 1.*
- Pourquoi le projet 28 « expérimentation de projets d’énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes » est-il placé en lot 2 alors que la Commune s’inscrit dans le cadre de la campagne Pollec 2 (qui vise à aider les Communes wallonnes à élaborer une POLitique

Locale Energie Climat) ? Ne serait-il pas logique de le placer en lot 1 pour montrer l'importance accordée à ce sujet ?

- ↳ *Pour l'instant, il est difficile d'ajouter du contenu à ce projet étant donné que l'on attend de connaître la politique communale en matière d'énergie (Pollec 2) pour connaître l'orientation que devra prendre ce projet. Le projet 28 ne peut donc figurer dans la liste des projets du lot 1 par manque de contenu. Néanmoins, le projet pourra être activé plus tôt si une opportunité devait se présenter plus rapidement que le lot 2.*
- ↳ *Un membre de la CLDR marque son désaccord par rapport à cette décision.*

- Faut-il attendre que l'ensemble des projets du lot 1 soit réalisé avant de commencer la réalisation des projets du lot 2 ?
 - ↳ *Non. Certains projets du lot 2 pourraient être activés plus rapidement, d'autres moins, en fonction du contexte (favorable ou défavorable). Lors de la mise en œuvre du PCDR, chaque début d'année, la CLDR définira avec le Collège communal son programme de travail, certains projets pouvant être activés plus rapidement si une opportunité se présente.*
La programmation n'est pas immuable : elle permet de distribuer les projets dans le temps pour garder un certain réalisme et détermine le degré de précisions nécessaires des fiches lors de l'élaboration du PCDR.
- Que se passe-t-il pour le suivi du PCDR lorsqu'il y a un changement de majorité ? Il ne faudrait pas qu'une nouvelle majorité dénature tout le travail qui a été mené par la CLDR.
 - ↳ *En effet. C'est pour cette raison que tous les groupes politiques participent à l'élaboration du PCDR et sont représentés au sein de la CLDR. L'objectif est de mettre tout le monde d'accord sur le développement à long terme du territoire. Il arrive que certaines priorités évoluent lors d'un changement de majorité mais il est important que la stratégie de développement du territoire inscrite dans le PCDR soit suivie par tout le monde (sans quoi la commune risque de perdre des opportunités d'aides au financement).*
- Sur quelles parties du PCDR porte l'approbation du Gouvernement wallon ? Uniquement les projets du lot 1 ?
 - ↳ *Le Gouvernement wallon approuve l'ensemble du document et de son contenu.*

→ Tenant compte de ces remarques, la CLDR valide la proposition de programmation (annexe 3).

b) Première demande de convention

Lors de la présentation du PCDR à la Commission régionale de l'Aménagement du Territoire (qui remettra un avis au Gouvernement wallon pour l'approbation du PCDR), il sera demandé d'expliquer de manière détaillée la première fiche-projet qui fera l'objet d'une convention. Ce sera donc la première fiche à être activée. Elle a généralement une valeur symbolique.

Le Collège souhaiterait que la fiche 12 « Création de maisons de village (/maisons rurales / multiservices) à Haut-Ittre » soit la première demande de convention. Ce choix s'explique notamment :

- Parce que ce projet répond à un besoin réel des habitants d'Haut-Ittre et qu'il n'y a pas eu récemment de projets réalisés dans ce village ;
- Que c'est un projet qui devrait être relativement facile à mettre en œuvre (maîtrise foncière, projet « classique », etc.)

Questions / commentaires de la CLDR :

- Y a-t-il un risque de diminution du budget global du Développement rural ?
 - ↳ *A priori le budget ne devrait pas évoluer. Un panier budgétaire est attribué au Développement rural pour l'ensemble des communes wallonnes en PCDR. Néanmoins, la Région demande aux communes de rechercher, pour chaque projet, d'autres sources de financement, qui pourront ensuite être complétées par le développement rural.*
 - ↳ *Par ailleurs, le fait d'avoir des projets dans un programme communal de développement rural peut servir de justificatif lorsque la Commune répond à un appel à projet. La Commune a en effet plus de chances d'être retenues si le projet s'inscrit dans le cadre d'une vision globale et à long terme du développement de son territoire.*

→ la CLDR valide le choix de la fiche-projet 12 comme première demande de convention.

3. Présentation de la structure des fiches-projets et approfondissement des fiches 1 et 3

Le CREAT, auteur de PCDR, présente le contenu de deux fiches-projets :

- Fiche-projet 1 : réalisation d'une charte des paysages ;
- Fiche-projet 3 : actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols.

Cette présentation se trouve en annexe 2.

Faute de temps, l'approfondissement du contenu de ces deux fiches-projets avec la CLDR est reporté à la prochaine réunion plénière. **Pour que les membres de la CLDR puissent préparer la prochaine réunion, les propositions de fiches-projets réalisées par l'auteur leurs seront envoyées une semaine à l'avance.**

4. Suites et divers

- Planning des prochaines réunions de CLDR :
 - **Jeudi 14 avril** : CLDR – Approfondissement des fiches-projets 1, 3, 20, 22 et 23
 - **Mardi 10 mai** : CLDR – Approfondissement des fiches-projets 8, 12, 15, 24 et 29
 - **Mardi 21 juin** : CLDR – Analyse et validation de l’avant-projet de PCDR

- Prochaine réunion des groupes actions :
 - **Lundi 04 avril** : GA « Événement intervillages » - Réunion de préparation des jeux
 - **Samedi 16 et dimanche 17 avril** : GA « Propreté publique » - Opération de nettoyage de la commune
 - **Vendredi 20 et samedi 21 mai** : GA « Événement intervillages » - Premiers Jeux Intervillages d’Ittre

La réunion est clôturée par un moment convivial.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Nicolas BOSMANS & Michaël PLUIJGERS

COMMUNE D'ITTRE

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL / AGENDA 21 LOCAL



Ordre de priorité des projets

15 mars 2016



LOT 1

- | | |
|----|---|
| 1 | Réalisation d'une charte des paysages |
| 3 | Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols |
| 8 | Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat au camping de Huleu |
| 12 | Création de maisons de village (/ maisons rurales / multiservices) à Haut-Ittre (1 ^{ère} convention) |
| 15 | Aménagement d'effets de porte |
| 20 | Soutien aux filières de production locale |
| 22 | Développement d'une stratégie touristique |
| 23 | Aménagement de sentiers et circuits de promenade |
| 24 | Valorisation multifonctionnelle du site de Fauquez |
| 29 | Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire |



LOT 2

- 4 Aménagements de dispositifs de rétention des eaux pluviales
- 5 Création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes
- 6 Mise en place de service de santé de proximité
- 7 Création de structures et de services d'accueil de la petite enfance
- 11 Valorisation de l'Espace Bauthier
- 13 Réalisation d'une charte rurale
- 14 Réaménagement du centre d'Ittre
- 16 Création d'un atelier rural
- 19 Soutien et mise en réseau des indépendants et entrepreneurs de la commune
- 26 Valorisation du canal
- 28 Expérimentation de projets d'énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes



LOT 3

- | | |
|----|---|
| 2 | Création de réserve naturelle |
| 9 | Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité |
| 10 | Création de logements accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat |
| 17 | Gestion des espaces dédiés aux activités économiques |
| 18 | Création d'un centre de télétravail |
| 21 | Action de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires |
| 25 | Relance du marché du théâtre |
| 27 | Mise en œuvre d'une stratégie de communication touristique-culturelle |
| 30 | Mise en place d'alternatives à la voiture à usage individuel |



CENTRE
DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES
POUR L'ACTION TERRITORIALE